

**Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du lundi 23 juin 2014, à la salle de la Châtelaine**

Présidence : Mr Christian Ramuz
Membres présents : 36
Membres excusés : 1
Membres absents : 3
Secrétaire: : Mme Sylvie Jung

Mr le Président ouvre la séance à 20h30, en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil ainsi qu'à la Municipalité.

L'ordre du jour se déroule comme suit :

1. Assermentations
2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 9 décembre 2013
3. Lecture du courrier
4. Gestion et comptes 2013
5. Election du bureau du Conseil
6. Election de la commission de gestion et complémentation de la commission des finances
7. Complémentations de la commission « recours en matière d'impôts... » et de l'ASIJ
8. Vente de la parcelle n°389, route de Lausanne, selon préavis municipal n°01/2014
9. Nouveaux statuts de l'association des communes du district de Broye-Vully relatifs à l'organisation de Protection Civile, selon préavis municipal n°02/2014
10. Avenant n°1 du règlement communal sur la gestion des déchets, selon préavis municipal n°03/2014
11. Réfection de la toiture de la ferme de « Moille Baudin », selon préavis municipal n°04/2014
12. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil
13. Communications des délégués aux associations intercommunales
14. Divers et propositions individuelles

1. Assermentations

Mr le Président procède à l'assermentation :

- d'un nouveau membre, Mme Catherine VESSOT
- d'un nouveau Municipal, Mr Benjamin BORLAT

2. Mise en discussion et approbation du PV de la séance du 9 décembre 2013

Personne n'ayant de remarque, le PV est approuvé, à main levée, à l'unanimité.

3. Lecture du courrier

Mr Christian RAMUZ nous fait part d'une motion déposée par Mme Maryline AUTHIER et qui sera présentée au point 12.

4. Gestion et comptes 2013

Mr Andreas STRASSMANN nous lit le rapport de la commission de gestion qui constate la bonne gestion financière et la bonne qualité des travaux réalisés dans notre commune par la Municipalité. Elle recommande d'accepter le rapport de gestion et les comptes 2013.

Mr Gilbert RAMUZ précise, qu'au niveau du poste de l'instruction publique, tous les élèves sont englobés, qu'ils soient scolarisés à Moudon ou à Mézières.

Mr Daniel RUCH tient à corriger le rapport de la commission. Il faut lire **un excédent de charges de CHF 5'732.65** et non un excédent de revenus.

Mr Gilbert RAMUZ relève que la vente des eaux a doublé. Mr Daniel RUCH explique que l'eau est vendue plus cher en été et qu'il y a eu un décompte supplémentaire cette année (4 au lieu de 3).

Plus personne n'ayant de question, le rapport de gestion et les comptes 2013 ainsi que la décharge à la Municipalité et à la boursière communale sont soumis au vote. Le tout est accepté, à main levée, à l'unanimité.

5. Election du bureau du conseil

Mme Maryline AUTHIER et Mr Jean CHENEVARD quittent leur fonction de scrutateurs.

Mmes Laurence DESTRAZ et Patricia HABEGGER-SAUGY les anciennes suppléantes deviennent scrutatrices.

Mmes Amanda RUCH et Catherine VESSOT sont proposées, puis acclamées en tant que nouvelles suppléantes.

Mr Gérald CHARLET est confirmé et acclamé comme Vice-Président.

Mr Christian RAMUZ est également confirmé et acclamé comme Président.

6. Election de la commission de gestion et complémentation de la commission des finances

Election de la commission de gestion :

Mr Andreas STRASSMANN quitte sa fonction de Président de la Commission.

Mr Jean-Paul REICHENBACH devient le nouveau Président.

Mr Alain PORCHET-DEFFERRARD et Mr Pierre-André NOZ sont membres.

Mr David REYMONDIN est proposé, puis acclamé en tant que suppléant.

Complémentation de la commission des finances :

Mr Jacques POGET devient membre en remplacement de Mr Benjamin BORLAT.

Mr Raoul GENDROZ est proposé, puis acclamé en tant que suppléant.

7. Complémentations de la commission « recours en matière d'impôts... » et de l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat

Pour la commission « recours en matière d'impôts... » :

Mme Simone RAMUZ devient membre en remplacement de Mr Jacques BURDET.

Mr Jean-Jacques RUCH est proposé, puis acclamé en tant que suppléant.

Pour l'Association Scolaire Intercommunale du Jorat :

Mme Maryline AUTHIER est proposée, puis acclamée en remplacement de Mr Benjamin BORLAT.

8. Vente de la parcelle n°389, route de Lausanne, selon préavis municipal n°01/2014

Mr Reynald Keller nous lit le rapport de la commission et Mr Gilbert RAMUZ celui de la commission des finances. Les 2 commissions estiment que le prix de CHF 100 au m2

demandé est correct et qu'il est judicieux de céder cette parcelle à Mr et Mme Pierre-Yves CHENEVARD dans le cadre de leur projet de construction. Ces 2 commissions conseillent d'accepter le préavis.

Personne n'ayant de question, le préavis n°01/2014 est voté à main levée, à l'unanimité – 1 abstention.

9. Nouveaux statuts de l'association des communes du district de Broye-Vully relatifs à l'organisation de Protection Civile, selon préavis municipal n°02/2014

Mr Sylvain RUCH nous lit le rapport de la commission.

La loi en vigueur actuellement date de 1995 et ne répond plus au contexte actuel.

Un nouveau projet « AGILE » propose :

- un nouveau découpage territorial
- une nouvelle approche de la gestion des dangers et risques
- une amélioration de la disponibilité et capacité opérationnelle

A noter qu'il ne devrait pas y avoir d'augmentation importante des dépenses pour notre commune.

Les nouveaux statuts ont été élaborés entre les comités de direction, les commandants de région, le SSCM et le préfet du district, puis présentés aux communes et municipalités.

La commission fait confiance à ces organes compétents et propose :

- d'autoriser l'adhésion à la nouvelle Organisation Régionale de la Protection Civile du district Broye-Vully avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2015
- d'accepter les statuts de la nouvelle ORPC
- de se retirer de la convention régissant l'ORPC actuelle

Dans l'éventualité d'une fusion de nos communes voisines, Mr Gilbert RAMUZ demande si notre commune changerait de district.

Mr Daniel RUCH rappelle que ces projets de fusion n'ont pas encore abouti et que cela n'aurait de toute façon aucune incidence.

Personne n'ayant plus de question, le préavis n°02/2014 est voté à main levée, à l'unanimité.

10. Avenant n°1 du règlement communal sur la gestion des déchets, selon préavis municipal n°03/2014

Mme Amanda RUCH nous lit le rapport de la commission.

La municipalité souhaite mettre en place une taxe de CHF 250 maximum par entreprise et exploitation agricole. Elle souhaite aussi se doter d'une marge de sécurité en ayant la possibilité d'augmenter la taxe par habitant de + de 18 ans à CHF 150 maximum par an. La commission conseille d'accepter ce préavis.

Mme Laurence DESTRAZ s'étonne que la taxe des entreprises soit plafonnée à CHF 250 alors que celle des familles ne l'est pas.

Mr Daniel RUCH la rassure. Pour l'instant la taxe / adulte reste à CHF 100, elle n'augmentera que si nécessaire. De plus, les entrepreneurs et les agriculteurs paieront

d'une part les CHF 100 / adulte mais aussi les CHF 250 en plus pour leur entreprise. La municipalité fait tout pour diminuer les frais engendrés par les déchets.

Personne n'ayant plus de question, le préavis n°03/2014 est voté à main levée, à l'unanimité – 3 abstentions.

11. Réfection de la toiture de la ferme de « Moille Baudin », selon préavis municipal n°04/2014

Mr Florian RUCH nous lit le rapport de la commission et Mr Gilbert RAMUZ celui de la commission des finances. Les 2 commissions estiment que ces travaux sont vraiment nécessaires et que l'offre de l'entreprise Dizerens Sàrl est correcte. Elles conseillent donc d'accepter le préavis.

Mr Daniel RUCH précise que depuis 1998, aucun investissement n'a été fait dans cette ferme par la municipalité. Tant que l'on garde ces bâtiments, il faut les entretenir afin de maintenir le patrimoine en bon état.

Mr Raoul GENDROZ questionne sur le choix des entreprises qui soumissionnent.
Mr Daniel RUCH explique que la société Dizerens et la société Sonnay SA achètent du bois sur la commune, y travaillent régulièrement et donnent toujours satisfaction.

Mr Francis CHENEVARD ajoute que le contenu des offres est identique, seul le montant change.

Personne n'ayant plus de question, le préavis n°04/2014 est voté à main levée, à l'unanimité.

12. Communications de la Municipalité et du bureau du Conseil

Mr Christian RAMUZ nous lit la motion de Mme Maryline AUTHIER concernant les transports scolaires pour les 7^{ème} à 11^{ème} en car postal.

La délocalisation de l'arrêt « Corcelles 3 » vers l'arrêt TL de la route de Berne met les enfants concernés en danger : 500m en plus à parcourir, route rétrécie par la neige, vitesse des automobilistes, traversée du pont, attente sur la route de Berne...

Mme Maryline AUTHIER a demandé au comité directeur de l'ASIJ de revoir l'organisation des trajets mais n'a toujours pas reçu de réponse. Inquiète, elle demande le soutien de la municipalité ainsi qu'une réponse de l'ASIJ avant l'été 2014.

Mr Daniel RUCH est optimiste : une discussion est en cours avec l'ASIJ et il semble que des arrêts supplémentaires seront mis en place dans le quartier concerné. On lui a assuré une réponse au plus vite, avant l'été.

Mme Michelle NEUENSCHWANDER espère que si un arrêt est mis en place au collège du Riau, il sera sécurisé car les voitures roulent très vite à cet endroit.

Mr Gilbert RAMUZ demande si une telle motion a été déposée à Roprax car la Goille est en partie sur le territoire de cette commune. Mme Maryline AUTHIER pense que non.

Mme Christiane MARTIN-GABLER n'a aucune information à communiquer.

Mr Philippe BAUD annonce :

- la pose d'une sonde à oxygène à la station d'épuration pour éviter une autre pollution,
- l'aménagement d'une place pour sécuriser un arrêt de bus,
- des travaux sur le pont des Moilles dès fin juin (durée 3 mois).

La vente de vins du 3 mai 2014 a rapporté CHF 27'596.

Mr Francis CHENEVARD remercie le Conseil d'avoir accepté les travaux de toiture à la ferme de Moille Baudin.

Afin d'éviter de nouveaux problèmes avec des rave-party au refuge. Ce dernier ne sera plus loué qu'aux habitants ou connaissances.

Les travaux du collège donnent entière satisfaction aux locataires des 2 logements.

Il est aussi envisagé une étude pour l'aménagement de 4 appartements dans le rural du château. Avant de poursuivre cette étude, il faut d'abord vérifier si l'on peut augmenter le plafond d'endettement.

A ce propos, Mr Daniel RUCH ajoute que cette éventuelle augmentation du plafond d'endettement est en discussion car il faut surveiller les investissements pour ne pas pénaliser les habitants de Corcelles. De plus il faudrait aussi améliorer le chauffage du château.

Il remercie à son tour le Conseil pour le vote des différents préavis.

La fête du 10 mai pour la présentation du projet de parc péri-urbain s'est bien passée. Une candidature à la candidature va être déposée.

Les dicastères ont été redistribués suite au décès de Mr Alfred NEUENSCHWANDER, Mr Benjamin BORLAT reprend celui des écoles. Une information concernant la nouvelle répartition sera faite prochainement.

Mr Christian RAMUZ demande à chacun de tailler ses arbres et ses haies au bord des routes afin de ne pas gêner la circulation.

Il demande aussi que chacun communique son adresse mail à la secrétaire afin de faciliter les communications.

Il apprécie l'engagement de tous et la qualité du travail fourni par les commissions.

Dates à réserver :

- **Le samedi 13 septembre 2014** : fête du 100^{ème} anniversaire du Conseil.
- **Le samedi 27 septembre 2014** : fête à Carrouge organisée par le groupement forestier de Broye-Jorat.

13. Communications des délégués aux associations intercommunales

Mr Florian RUCH annonce un déficit de CHF 40'000 de l'AIEJ. Il y a eu beaucoup de travaux mais peu de vente d'eau. Elle espère une subvention mais en attendant, les travaux sont freinés, la construction du réservoir à Servion est annulée. Si le déficit persiste l'an prochain, les communes devront l'éponger.

Mr Gilbert RAMUZ propose d'augmenter le prix de l'eau plutôt que de répartir la dette sur les communes. Mr Florian RUCH confirme que le prix sera de toute façon recalculé et que seuls les travaux indispensables de réfection seront faits.

Au sujet de la SIEMV, Mr Jean-Philippe RAMUZ déplore le manque de sérieux de certains délégués. Le projet de raccordement à Lucens ou à Granges Marnand avance très lentement. Rien n'est décidé pour l'instant.

Mr Benjamin BORLAT, dans le cadre de l'ASIJ, a pu visiter le 4 juin les locaux scolaires de Savigny. Lors de l'assemblée générale, 6 préavis ont été votés dont celui concernant l'achat de minibus scolaires.

Certaines communes possèdent leurs minibus et d'autres font appel à des mandataires. Une étude a été demandée afin d'avoir une homogénéité d'organisation des transports scolaires.

A noter que pour la rentrée d'Août, il manque 5 classes : 1 porta-cabine sera installé à Carrouge et 4 autres au collège du Raffort.

Mr Daniel RUCH ajoute que la commune de Carrouge n'a pas assez de terrains à dézoner pour construire le nouveau collège.

Mr Gilbert RAMUZ rappelle que lors d'une séance extraordinaire de l'ASIJ fin janvier 2014, il a été décidé que le nouveau collège serait construit sur 2 sites : Carrouge et Servion. Les associations sportives espèrent encore la construction d'une salle triple.

14. Divers et propositions individuelles

Mme Fabienne PORCHET demande pourquoi il n'y a pas de passage piéton dans le village et pourquoi l'arrêt du bus en direction de Ropraz n'est signalé que d'un côté ?

Pour Mr Daniel RUCH, il n'y a pas de nécessité d'un passage piéton. Serait-il utilisé ?

En ce qui concerne l'arrêt de bus, un panneau est envisageable.

Mr Benjamin BORLAT remercie les électeurs qui lui ont fait confiance pour le poste de municipal. Il espère aussi satisfaire les autres. Il tient à rendre hommage à Mr Alfred NEUENSCHWANDER trop tôt disparu.

Pour la préparation du 100^{ème} anniversaire du Conseil, Mr Christian RAMUZ et Mr Jacques POGET se plongent dans les archives du Conseil.

Plus personne ne demandant la parole, Mr le Président clôt la discussion.

La séance est levée à 22h15 par le contre-appel.

Au nom du bureau du Conseil

Le Président

La secrétaire